



ADEPALE
Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 septembre 2022

MORATOIRE SUR LES PÉNALITÉS LOGISTIQUES : L'ADEPALE DEMANDE SON APPLICATION IMMÉDIATE

L'ADEPALE, représentant les PME et ETI alimentaires en France, salue la volonté du Gouvernement de mettre en place un moratoire sur les pénalités logistiques systématiques facturées par les distributeurs, pour diminuer les fortes tensions subies par les entreprises du secteur alimentaire. L'ADEPALE soutient également le renforcement annoncé des procédures d'enquête engagées par la DGCCRF et appelle à donner plus moyens pour les mener à bien. L'ADEPALE appelle aussi au remboursement des pénalités indues facturées par les distributeurs depuis le début de l'année 2022.

Dans un contexte de tensions sans précédent sur les coûts et la logistique des PME et ETI de l'industrie alimentaire, l'ADEPALE demande depuis plusieurs mois la suspension des pénalités injustifiées et le renforcement des contrôles de la DGCCRF. Ces pratiques systématiques mises en place par certaines enseignes pour sanctionner financièrement des retards ou ruptures d'approvisionnements n'ont pas leurs places dans le contexte actuel, qui devrait au contraire renforcer la solidarité entre tous les maillons de la chaîne.

Les difficultés d'approvisionnements qui touchent tous les acteurs sont bien connues et parfaitement explicables : tensions sur les matières premières agricoles du fait d'aléas climatiques exceptionnels, augmentation du coût des matières premières industrielles, notamment de l'énergie, difficulté de recrutement, pénurie de chauffeurs...

Cet appel du Gouvernement à suspendre les pénalités doit maintenant être suivi d'effets, afin que cessent enfin les pratiques abusives de certaines enseignes, totalement contraires à la loi et aux lignes directrices de la DGCCRF en matière de pénalités.

Tous ensemble nous devons consacrer notre énergie à surmonter la crise !

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 120 000 salariés.

www.adepale.org

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercient de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr